VOTRE GUIDE POUR VOTER EN FRANCE







9 JUIN 2024

8 JUIN 2024*

Prenez vos agendas!

Toute personne âgée de **18 ans ou plus** au jour des élections peut voter si elle est citoyenne française ou possède la nationalité d'un autre pays de l'UE.

* Si vous êtes en France, vous pourrez voter le 9 juin . Vous pourrez toutefois voter le 8 juin si vous vous trouvez dans les lieux suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélémy, Saint-Martin, Polynésie française et le continent américain (pour voter depuis à l'étranger).



AI-JE L'OBLIGATION DE VOTER?

Non, il n'y a aucune obligation légale de voter, mais vous savez ce que nous disons... utilisez votre vote quand même!

OÙ PUIS-JE VOTER?

SI VOUS ÊTES CITOYEN FRANÇAIS VOTANT FRANCE

Si vous résidez en France, en tant que citoyen français, vous pouvez voter au bureau de vote indiqué sur votre carte d'électeur, qui doit se trouver dans votre commune. Gardez à l'esprit que vous devez vous inscrire pour pouvoir voter. Vous pouvez trouver plus d'informations sur l'inscription ici. Vous pouvez le faire soit en mairie, en ligne ou par courrier.

Et devinez quoi?! Si vous vous êtes inscrit aux élections précédentes ou si vous votez pour la première fois et que les autorités vous en ont informé, vous devriez être automatiquement inscrit-e aux élections européennes de 2024, sans avoir à le refaire. Si vous avez changé d'adresse ou si les autorités ne vous ont pas envoyé de notification en tant que primo votants, vous devez vous inscrire.

Date limite d'inscription: 3 mai 2024 pour une inscription en personne ou 1 mai 2024 pour une inscription en ligne



SI VOUS ÊTES CITOYEN FRANÇAIS VOTANT DEPUIS UN AUTRE PAYS DE L'UE

Si vous résidez à l'étranger et souhaitez voter pour les candidats en lice en France, vous devez alors vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat de France du pays où vous vous trouvez actuellement.

Si vous êtes préalablement inscrit au « Registre des Français établis hors de France », les autorités le prendront en compte pour les élections européennes de 2024, sauf si vous souhaitez voter dans votre pays de résidence. Gardez à l'esprit que vous ne pouvez pas voter pour les deux pays! En savoir plus ici.

Date limite d'inscription: 3 mai 2024

SI VOUS ÊTES CITOYEN FRANÇAIS VOTANT DEPUIS UN PAYS HORS UE

Les mêmes règles s'appliquent que si vous votiez depuis un pays de l'UE. Trouvez plus d'informations ici ou ci-dessus.

SI VOUS ÊTES CITOYEN DE L'UE VOTER EN FRANCE

En tant que résident légal en France, vous pouvez bien sûr y voter! Les mêmes règles s'appliquent aux citoyens français votant en France, alors assurez-vous de vérifier le bureau de vote sur votre carte d'électeur. Si vous n'êtes pas encore inscrit, inscrivez-vous auprès de votre municipalité. En savoir plus ici.

Date limite d'inscription: 3 mai 2024 pour une inscription en personne ou 1 mai 2024 pour une inscription en ligne



VOTER EN LIGNE

NON X Malheureusement vous ne pouvez pas voter en ligne en France



VOTE PAR CORRESPONDANCE

NON X Malheureusement, vous ne pouvez pas voter par correspondance.



VOTE PAR PROCURATION

OUI ✓ Bonne nouvelle, vous pouvez voter par procuration en France. EN SAVOIR PLUS ICI



VOTE ET ACCESSIBILITÉ

Vous souffrez d'un handicap ou d'une maladie ? Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, il existe des formes d'assistance disponibles :

- ✓ les bureaux de vote ont l'obligation de vous garantir l'accès si vous êtes en fauteuil roulant ou si des ajustements sont nécessaires
- √ vous pouvez demander à quelqu'un de vous aider lors du vote
- ✓ si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez demander une procuration pour voter pour vous
- √ les informations sur les candidats et leurs manifestes sont mises à disposition dans un format accessible (cliquez pour en savoir plus)